

Profession : Auteur de Bd

Aujourd'hui les auteurs de Bd ont beaucoup de difficultés à vivre de leur métier, le tarif des planches n'a pas évolué depuis 25 ans (ou pire baissé !!), le statut social qui était lié à la presse a disparu et la concurrence est telle que l'édition en profite et que les auteurs de Bd ne peuvent plus vivre de leur travail.

Il y aurait des points à changer dans leur statut :

Un dessinateur de Bd n'est pas considéré comme un auteur sur le plan fiscal, un scénariste lui l'est car il écrit des textes !!! Cet état de fait date de seulement quelques années et on s'interroge du bien fondé de cette décision.

Résultat : le dessinateur est considéré comme un simple exécutant et doit déclarer ses impôts en BNC ce qui l'oblige à une lourde comptabilité régie par un comptable et un organisme agréé. Outre que le fait que de nombreux auteurs sont plus « artistes » que comptables, il est inique de considérer que le dessinateur est un simple exécutant et ne participe en rien à la création d'une BD alors que textes et dessins sont indissociables par définition.

Rendre le statut d'auteur au dessinateur me semble simple justice. Outre le fait de la reconnaissance de sa partie créative il pourrait alors opter pour une déclaration de revenus en traitements et salaires (plus simple) ou en BNC, à sa convenance.

Pour la partie rémunération : loin de moi de demander des subventions car je pense que ce n'est pas le rôle de l'état de financer des BD

Il y a deux ans un groupe d'illustrateurs ont imaginé une solution pour que les auteurs puissent avoir un peu plus pour vivre, ils l'ont appelé le « droit fixe ».

Aujourd'hui un auteur touche de 8 à 12 % du prix d'un album, soit environ 1€ à se partager s'ils sont deux. Les tirages étant devenu de plus en plus modestes et les avances d'éditeur se réduisant comme peau de chagrin de nombreux auteurs ne vivent plus de leur travail.

Pour augmenter la rémunération des auteurs de 0,50 centimes on devrait augmenter le prix du livre de 5€ ! Aussi des auteurs ont imaginé le droit fixe qui serait une augmentation de 0,50 centimes du prix du livre directement versée aux auteurs, en plus des droits habituels. Ce droit serait la rémunération minimale du travail des auteurs, inaliénable même sur les soldes. On pourrait mettre un plafond à 30 000 exemplaires où les auteurs ne toucheraient plus ce droit et ces fonds serviraient à une caisse de solidarité.

Bien évidemment seul l'état peut mettre en place un tel dispositif, un avocat a étudié la faisabilité du projet.

Les auteurs instigateurs du projet seraient plus à même de le l'expliquer et le défendre que moi.

La profession a perdu tous ses droits : nous étions journalistes- dessinateurs, nous sommes aujourd'hui à peine reconnus comme des auteurs à part entière comme je le dis plus haut... Faire une BD est une activité qui demande beaucoup de temps et en nous plaçant au même rang que les romanciers, il sera difficile pour beaucoup de poursuivre longtemps cette activité en doublon d'une autre profession.

Bien sûr quelques auteurs, dont j'ai la chance de faire partie, continueront car leurs albums marchent très bien, si internet et le téléchargement n'ont pas raison de nous comme pour la chanson, victime du téléchargement illégal.

Voilà quelques points à réfléchir.

Pierre Tranchand - Pica